



Groupe scolaire Paul Derrien

Dossier inscription Garderie / Cantine Centre de loisirs

Année 2023-2024

1. Renseignement de l'enfant			
	Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3
Nom et Prénom
Sexe (M ou F)
Date de naissance
Âge
Niveau scolaire pour la prochaine rentrée scolaire

2. Renseignement responsable de l'enfant		
	Responsable 1 <input type="checkbox"/>	Responsable 2 <input type="checkbox"/>
Facture à envoyer à :
Nom
Prénom
Qualité (Père, Mère, Tuteur...)
Situation Familiale
✉ Adresse postale
📞 Portable
📞 Domicile
📞 Professionnel
✉ Adresse Mail
Profession
Attestation CAF à fournir : À défaut la facturation se fera sur la base du quotient le plus élevé.	CAF <input type="checkbox"/> MSA <input type="checkbox"/> Numéro : Quotient familial : €	CAF <input type="checkbox"/> MSA <input type="checkbox"/> Numéro : Quotient familial : €

3. Personnes autorisées à récupérer l'enfant			
Nom	Prénom	Numéro de téléphone	Qualité

✓ Toute personne n'étant pas inscrite dans la liste des personnes autorisées ne pourra récupérer l'enfant sauf cas exceptionnel sur demande écrite des responsables légaux.

4. Inscriptions aux temps d'activité périscolaire et extrascolaire

L'inscription est obligatoire pour que chaque enfant puisse accéder aux différents services d'accueil de la commune (garderie du matin ou du soir, restauration scolaire, centre de loisirs) même en cas d'utilisation occasionnelle ou exceptionnelle.

Si le dossier est rendu incomplet, l'inscription ne sera pas prise en compte.

Toute absence sur les temps de garderie matin et/ou soir, cantine et centre de loisirs non prévue en fonction du délai de prévenance sera facturée (sauf si justificatif médical).

Une étude surveillée sera mise en place à partir du Lundi 18 Septembre 2023 et uniquement pour les enfants de l'école élémentaire le lundi et le jeudi.

➤ **Cantine et Garderie (Cocher la ou les cases correspondantes)**

	Garderie Matin De 7h00 à 8h20	Cantine	Garderie Soir De 16h00 à 18h30	Étude Surveillée
Lundi				
Mardi				
Jeudi				
Vendredi				
Occasionnel				
Lundi 4 septembre				

➤ **Centre de loisirs**

Si vous souhaitez inscrire votre enfant au centre de loisirs le mercredi ou durant les vacances scolaires, vous devez remplir le formulaire disponible sur le site Internet de la mairie (dans la rubrique Centre de loisirs). Il peut aussi vous être envoyé par mail sur demande à l'adresse periscolaire@argences.com.

- Je reconnais l'exactitude des données communiquées dans le dossier d'inscription.
- L'inscription des enfants à la cantine, à la garderie et au centre de loisirs vaut acceptation du règlement intérieur.
- J'autorise la commune à prendre mon enfant en photographie ou en vidéo et d'utiliser ces dernières sur le site Internet de la commune, dans le bulletin municipal et sur tout autre support de communication municipale. La commune s'engage pour sa part à ne pas faire d'utilisation commerciale de ces documents.
- OUI NON**
- J'autorise mon enfant à repartir seul à l'issue de la garderie ou du centre de loisirs (je précise l'horaire à laquelle mon enfant doit repartir seul de la garderie ou du centre de loisirs) : **OUI NON**

Responsable 1
Fait à
Le/...../.....
Signature
Précédée de la mention « Lu et approuvé »

Responsable
Fait à
Le / /
Signature
Précédée de la mention « Lu et approuvé »

Ce dossier doit contenir :

- Un formulaire d'inscription complété par famille.
- Une fiche sanitaire complétée et signée par enfant.
- Une attestation d'assurance responsabilité civile pour chaque enfant.
- Une attestation de quotient familiale CAF.



Délai de prévenance

Restaurant scolaire : 72 h à l'avance (attention pour le lundi prévenir le jeudi)

Garderie périscolaire matin et soir : 48 h à l'avance (attention pour le lundi prévenir le vendredi)

Mercredi : le mercredi de la semaine précédente

Vacances scolaires : toute inscription est définitive et ne peut être modifiée



Contact

Référent périscolaire et Centre de loisirs :

07.48.85.24.72

periscolaire@argences.com

Téléphone garderie

(à joindre uniquement en cas de retard) :

06.87.03.44.14



Mentions légales Règlement Général sur la Protection des Données

Le responsable du traitement des données recueillies via le présent formulaire est le Maire de la ville d'ARGENCES. Les informations portées sur ce formulaire font l'objet d'un traitement destiné à inscrire votre / vos enfant(s) à la cantine, à la garderie et au centre de loisirs. Les destinataires des données sont les services de la commune. Les données ainsi recueillies sont conservées pendant l'année scolaire visée plus haut. En vertu du règlement général de l'UE sur la protection des données (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à Monsieur le Maire de la Ville d'ARGENCES dont les coordonnées figurent ci-dessous.

Hôtel de Ville – Place du Général Leclerc - 14370 ARGENCES

☎ : 02.31.27.90.60 - Email : secretariat.mairie@argences.com